



RISQUE INONDATION

Synthèse des éléments de réponses à 10 questions fréquentes

1

Pourquoi y a-t-il des inondations ?

Certains épisodes de **fortes pluies** (ou de fonte des neiges) peuvent produire beaucoup plus d'eau que ne peut en contenir le sol. **L'eau non absorbée s'accumule et peut alors créer une inondation.** La quantité d'eau qui déclenche une inondation varie selon le lieu et l'épisode (en fonction de facteurs naturels et/ou liés aux activités humaines).

2

Y a-t-il vraiment des risques sur mon territoire, et quels sont-ils ?

Deux types d'inondations principaux peuvent générer des risques : inondation par **débordement de cours d'eau** et inondation par **ruissellement**. Ces types d'inondations **se sont déjà produits sur notre territoire** (avec des conséquences parfois sévères) **et nous devons nous préparer à en vivre de nouveaux à l'avenir.**

Un grand nombre de personnes est aujourd'hui exposé à ces risques, en raison de l'importante urbanisation en zone inondable. Les risques potentiels sont multiples : **noyades, blessures, dommages aux bâtiments et aux biens, coupures de réseaux, pollutions...**

Des solutions existent pour limiter les risques et pour se protéger.

Retrouvez-les sur le site www.inondations-agglo-toulouse.fr

3

Quel lien y a-t-il entre le changement climatique et les inondations ?

Le changement climatique entraîne à la fois **des pluies plus intenses** et, à l'inverse, **des sécheresses importantes qui peuvent limiter l'infiltration des eaux dans les sols.**

Les inondations par ruissellement et par débordement des petits cours d'eau devraient donc devenir **plus fréquentes et plus intenses**. En revanche, à ce jour, il n'est pas possible de prévoir l'évolution des inondations par débordement des cours d'eau majeurs.

4

Comment savoir si j'habite en zone inondable ?

Cette information est mentionnée dans **l'état des risques joint à l'acte de vente ou au bail de location de votre logement**. Vous pouvez également la trouver sur des **cartographies en ligne** (sur les sites georisques.gouv.fr ou inondations-agglo-toulouse.fr), ou en se renseignant directement auprès de votre mairie.

5

Comment les zones inondables sont-elles déterminées ?

La plupart du temps, les zones susceptibles d'être inondées sont déterminées par **modélisation mathématique**. Les résultats obtenus sont vérifiés **à l'aide des informations disponibles sur les inondations passées** (traces laissées, témoignages d'inondations vécues...).

Les zones inondables « réglementaires », utilisées notamment pour définir les règles d'urbanisme, correspondent aux zones qui pourraient se retrouver submergées en **cas d'inondation exceptionnelle**.



Démarche de prévention co-portée par :



6

Comment prévoit-on les inondations et comment informe-t-on les habitants ?

La prévision des crues et des inondations se base sur des **modèles mathématiques**, dont les résultats sont interprétés par des **experts**. Malgré une part d'incertitudes, la prévision permet d'anticiper des phénomènes pouvant être dangereux. Dans le cas des inondations, **deux types de vigilance** peuvent être diffusés auprès des citoyens :

- « **Pluie-inondation** » en cas de risque de pluies intenses et crues soudaines (**Météo-France**)
- « **Crue-inondation** » en cas de débordement d'un cours d'eau majeur, ou de crue (montée du niveau de l'eau) jugée dangereuse (**Vigicrues**)

Si la dangerosité du phénomène se confirme, l'alerte est donnée par les autorités, en premier lieu par les communes, pour indiquer les consignes à respecter.

7

Comment se fait-il qu'il y ait des nouvelles constructions en zone inondable ?

L'enjeu est de **réduire les risques** (y compris pour les bâtiments existants), **sans bloquer le fonctionnement et le développement du territoire.**

En zone déjà urbanisée, les différents règlements existants **autorisent certaines constructions** en zone inondable, **mais les limitent fortement et imposent des adaptations.** Ailleurs, seuls des bâtiments liés aux activités existantes sont autorisés, à condition que le niveau de risque soit modéré.

Dans le cas des zones inondables par ruissellement, il n'existe pas à ce jour de zonage réglementaire, car celles-ci n'ont été cartographiées que récemment (2023). Un travail sera réalisé dans les prochaines années pour que des règles adaptées soient intégrées dans les documents d'urbanisme.

8

Pourquoi les cours d'eau et les fossés ne sont pas plus entretenus par la commune ?

L'entretien des cours d'eau et des fossés revient au **propriétaire-riverain**, jusqu'à la moitié du lit. En complément, les **intercommunalités compétentes** peuvent intervenir à condition que cela bénéficie à l'intérêt général et réponde à des enjeux de sécurité ou, dans le cas d'un cours d'eau, à la préservation ou à la restauration du bon état écologique. En ce sens, l'entretien doit être raisonné pour concilier les différents enjeux.

9

C'est quoi le PAPI ? À quoi sert-il ? Quelle différence avec le PPRi ?

Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** permet la **réalisation et le financement d'études, de travaux** (restauration de cours d'eau, ouvrages de protection, adaptation des bâtiments...) **et d'actions d'accompagnement** (sensibilisation, formation...) pour réduire les risques liés aux inondations.

Le **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi)** cadre l'urbanisme, en définissant les règles d'occupation et d'utilisation des sols en zone inondable, afin de limiter les risques.

10

Citoyens, pouvoirs publics, quels rôles et quelles responsabilités ?

Les pouvoirs publics (l'État, les communes et les intercommunalités) **se partagent la responsabilité des actions de prévention collectives et d'intérêt général.**

Toutefois **chaque citoyen doit être acteur de sa propre sécurité et de celle des personnes qu'il a en charge**, notamment en adoptant les bons réflexes avant, pendant et après une inondation.

Avec le soutien financier de :



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional